

Tragique accident sur la Nationale 2

Un mort et un blessé grave sur l'axe Ndjolé-Bifoun



Le semi-remorque renversé après l'accident.



Le boy-chauffeur tel qu'il a été trouvé par des secouristes.



Adama est resté coincé dans l'habitacle de son camion avant d'en être extrait, inerte.

L-B.O.N.
Ndjolé/Gabon

UN drame s'est produit dernièrement sur la Nationale 2. En effet, un accident de la circulation impliquant un véhicule semi-remorque a fait un mort et un blessé grave

sur le tronçon Ndjolé-Bifoun, dans la province du Moyen-Ogooué. Selon la brigade de gendarmerie de Ndjolé, en charge de l'enquête préliminaire, l'automobile, de marque The Alfac Delta, immatriculée EQ-337-AA, revenait de Mitzic, dans la province voisine du

Woleu-Ntem. Propriété de la société Yun Tong International, elle transportait du bois divers. Selon les premières constatations, une défaillance mécanique serait à l'origine du drame, puisque le chauffeur, Tonfa Adama, aurait subitement perdu le contrôle

de l'automobile. Celle-ci a alors effectué une brusque sortie de route, puis a fini sa course folle dans un ravin, après avoir renversé toute sa marchandise sur son passage. La personne décédée est le chauffeur du camion accidenté, Tonfa Adama, Burkinabé âgé de 42 ans.

Son accompagnateur, un compatriote appelé Bakary Aboubakar, a été grièvement blessé. Après le choc, Tonfa Adama s'est retrouvé condamné dans sa cabine. Son corps sans vie a été désincarcéré par les autres usagers de la route. Cette opération a tout de

même duré plus d'une heure de temps. Le boy-chauffeur a, quant à lui, été transporté de toute urgence, par des personnes de bonne volonté, vers une structure hospitalière de Libreville où il se trouve en soins intensifs.

Viol sur mineure de moins de 15 ans à Port-Gentil

Accusé d'avoir abusé sexuellement d'une fillette de 7 ans

CNE
Port-Gentil/Gabon

FADEL Moucketou, un Gabonais habitant le quartier Transfo, dans le deuxième arrondissement de Port-Gentil, est accusé d'avoir récemment agressé sexuellement une fillette de 7 ans. Dans le rapport d'enquête établi par les Officiers de police judiciaire (OPJ), on apprend que le jour des faits, notre compatriote, profitant de ce que les enfants des voisins s'amusaient dans sa cour, aurait demandé à l'un d'eux -

une fillette de 7 ans - de le suivre. Tout à fait naïvement, la petite s'exécute. Arrivé dans un bar, l'homme prend place avec la gamine. Puis, Fadel commande des sodas qu'il partage avec sa jeune accompagnatrice. Au sortir de là, il propose à la fillette de faire une promenade. Il est 18 heures à ce moment-là. Pendant la ballade, Fadel, semble-t-il, commence par demander à la mineure de lui dire si elle connaît déjà les hommes. Réponse négative de la petite. Moucketou aurait ensuite proposé de mon-



Le suspect, Fadel Moucketou.

trer à l'enfant comment ça se passe. Ce sera au cimetière de Lazaret, où il la conduit. Là, il lui demande de se déshabiller avant de passer à l'acte. Le délinquant sexuel présumé n'arrêtera que lorsque la fillette se met à hurler de douleur. Quand la jeune victime arrive chez elle en saignant et en hurlant, ses parents comprennent aussitôt ce qui vient de lui arriver. Ils saisissent donc la Police judiciaire (PJ). Interpellé, puis placé en garde à vue pour les nécessités d'enquête, Fadel Moucketou passe aux

aveux lors de l'interrogatoire, ajoutant qu'il est incapable d'expliquer ce qui l'a pris de proposer des rapports sexuels à une fillette de 7 ans. Présenté devant le parquet du tribunal de première instance de Port-Gentil, le suspect, après avoir été auditionné par un juge d'instruction, a été inculpé de viol sur mineure de moins de 15 ans, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château. En attendant de comparaître devant la Cour criminelle.

Accident spectaculaire sur le boulevard Triomphal Omar-Bongo, hier matin

Un véhicule défonce la barrière de l'Institut français

JNE
Libreville/Gabon

GARE à la pluie ! Hier matin, vers 7 heures, un spectaculaire accident de la circulation s'est produit sur le boulevard Triomphal Omar-Bongo. Le conducteur d'un véhicule qui roulait dans le sens ambassade de Chine-hypermarché Mbolo a perdu le

contrôle de son Toyota Land Cruiser, immatriculé EA-176-AA. Celui-ci a alors défoncé un pan de la barrière métallique de l'Institut français, avant de finir sa course folle dans la concession de cet établissement appelé autrefois centre culturel français, à côté du magasin Mbolo. La pluie tombée hier sur Libreville serait la responsable désignée



Le véhicule s'est retrouvé dans la concession de l'Institut français après avoir défoncé la barrière de protection du bâtiment.

de cette sortie de route. Selon le témoignage du conducteur, en voulant désaccélérer pour éviter un obstacle sur une chaussée rendue glissante par l'eau de pluie, le véhicule a dérapé. Le conducteur aurait alors cherché à contre-braquer pour récupérer sa voiture, mais il a obtenu l'effet totalement inverse. Au final, l'automobile s'est retrouvée en fâcheuse posture,

après avoir endommagé la clôture d'un édifice. Le conducteur, qui se trouvait seul dans l'habitacle, est sorti indemne de l'accident. Par contre, son véhicule a subi des dégâts matériels considérables. La police est arrivée quelque temps après sur le lieu de l'accident pour procéder au constat d'usage.

Affaire État gabonais contre Melly-Madougou Marie Léa Yolande

Procès reporté parce que l'accusée a refait surface

JNE
Libreville/Gabon

COUP de théâtre au Palais de justice de Libreville. L'affaire État

gabonais contre Melly-Madougou Marie Léa Yolande, qui était inscrite au rôle de la Cour criminelle spéciale (CCS) d'hier, ne s'est plus tenue. La fonction-

naire de la Direction générale du trésor et des comptes publics, qui devait être jugée par contumace parce qu'elle demeurait introuvable, a donné finalement de

ses nouvelles. Elle s'est donc présentée au tribunal accompagnée de son avocat. Et comme il faut laisser le temps à la défense de s'imprégner du dossier, l'affaire a été

renvoyée à une date ultérieure. Pour compenser ce vide, c'est l'affaire Bilala Moussadj Olivier qui figure au rôle de demain jeudi. Ce fonctionnaire

répond, au même titre que dame Melly-Madougou Marie Léa Yolande, du chef d'inculpation de « détournement de deniers publics ».